DEPARTEMENTOISE

ARRONDISSEMENT CLERMONT

CANTON ESTREES ST DENIS

NOMBRE

De conseillers en exercice 23

De présents 18

De votants 22

OBJET

Modification du tableau des emplois

Date de la convocation: 21/09/22

Nombre de votes pour : 22 Nombre de votes contre : 0 Nombre d'abstentions : 0

Envoyé en préfecture le 30/09/2022 Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

ID: 060-216003715-20220928-28SEP22_12-DE

MAIGNELAY-MONTIGNY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-huit septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

Etaient présents:

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean PETIT Jean-Luc, Mme WALLON Christine, M. COURSEAUX Estelle, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-**CARPENTIER** Didier. Patrick. M. M. **FIEVEZ** Pierre. **CHAPUIS-ROUX** Mme **BOUCHART** Carine. Mme Francis. DELPLANQUE Sophie, M. NAVARRO Julien, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric et Mme GRIGNON Amélie.

Absents représentés :

Mme MARCHAND Marie-Jeanne qui avait donné pouvoir à M. FLOUR Denis

Mme POCHOLLE Stéphanie qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles Mme MOKRI Djamila qui avait donné pouvoir à Mme WALLON Christine M. VAUCHELLE Patrick qui avait donné pouvoir à M. LEFRANC Dominique

Absente:

Mme LOISEL Marie-Christine

Secrétaire: M. CHAPUIS-ROUX Francis

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi nº 83-364 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n° 8 en date du 14 avril 2022 modifiant le tableau du personnel,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau du personnel en raison des besoins de recrutement de personnel afin d'assurer les missions de service public,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

DECIDE d'apporter les modifications suivantes au tableau du

personnel, à savoir :

A compter du 1er octobre 2022

Filière technique

Postes à créer :

- 1 poste d'agent de maitrise à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet

PRECISE que le nouveau tableau du personnel s'établit ainsi :

I – FILIERE ADMINISTRATIVE

B – Rédacteur pal 2^e classe 1 poste à temps complet C – Adjoint administratif pal 1^e classe 2 postes à temps complet

II - FILIERE POLICE

B - Chef de service police pal 1e classe 1 poste à temps complet

III - FILIERE CULTURELLE

C – Adjoint du patrimoine pal 2^e classe 1 poste à 29/35^e

C – Adjoint du patrimoine pal 1^e classe 1 poste à temps complet

IV - FILIERE TECHNIQUE

C – Agent de maîtrise
C – Adjoint technique pal 2^e classe
C – Adjoint technique
C – Adjoint technique
3 postes à temps complet
4 postes à temps complet
1 poste à 28/35e

1 poste à 10,5/35° 2 postes à 10/35°

V - FILIERE ANIMATION

B – Animateur 1 poste à temps complet

C – Adjoint d'animation 1 poste à 28/35° 1 poste à 30/35° 1 poste à 31/35e

VI - FILIERE SPORTIVE

B – Educateur des APS pal 1ère classe 1 poste à temps complet

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits. Extrait certifié conforme

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le

ID: 060-216003715-20220928-28SEP22_12-DE

e Maire

Denis FLOUR